

**Commission n°3 " Réforme administrative et Gouvernance "**

Vendredi 24 avril 2009 de 16h à 18h**Compte-rendu**

Etaient présents :

Mmes, MM.

Yves ACKERMANN
Pierre MOSCOVICIEtienne BUTZBACH
Samia JABER
Jean-Pierre MICHEL
Christian RAYOT

Fernand BURKHALTER

Christian PROUST

Emile GEHANT

Pierre MAURY

Bernard LACHAMBRE

Paul COIZET
Abdelaziz SEKRIDominique SCHAUSS
Marie-Francine FRANCOIS
Thierry CHIPOT
Jérôme MAILLARD
Gildas BARRUOL
Alain GUICHARD
Foudil TEGUIA
Neige BEGEL
Johan THIENARDPrésident du SMAU
Président de la Communauté d'agglomération du
Pays de Montbéliard
Maire de Belfort
Adjointe au Maire de Belfort
Conseiller général de Haute-Saône
Président de la Communauté de communes du Sud
Territoire
Président de la Communauté de communes du Pays
d'Héricourt
Vice-président, Communauté de l'agglomération
belfortaine
Vice-président, Communauté de l'agglomération
Belfortaine
Vice-président, Communauté d'agglomération du
Pays de Montbéliard
Vice-président, Communauté d'agglomération du
Pays de Montbéliard
Conseiller général du Doubs
Adjointe au Maire de MontbéliardDirecteur de cabinet, CAPM
DGS, CAPM
DGS, Ville de Belfort et CAB
DGS, Conseil général du Territoire de Belfort
DGS, Conseil général du Doubs
DGS, Ville de Montbéliard
Directeur, SMAU
Chargée de mission, SMAU
Agent de développement, SMAU

Excusés :

MM.

Claude JEANNEROT
Jean-Michel VILLAUME
Aurélie LOLLIER
Pierre HELIAS
Guy MOUILLESSEUX
Denis ARNOUXPrésident du Conseil général du Doubs
Député-Maire d'Héricourt
Adjoint au Maire de Montbéliard
Conseiller général du Doubs
Président de la Communauté de communes du Tilleul
Maire de Pont-de-Roide

Ordre du jour

- Définition des premiers éléments d'une stratégie Aire urbaine dans le débat national de la recomposition territoriale
 - Organisation du séminaire du 29 mai 2009
-

Annexe :

- Présentation powerpoint de la séance
-

Yves ACKERMANN introduit la réunion en rappelant que la Commission « Réforme administrative et gouvernance » s'inscrit dans une démarche globale visant à définir une nouvelle stratégie pour l'Aire urbaine. Ainsi, les élus du SMAU ont décidé la mise en place de 3 commissions de travail pilotées par des élus, dont les deux premières, consacrées l'une à l'économie – industrie – recherche – formation, l'autre aux Transports, se sont déjà réunies plusieurs fois. Une première restitution est programmée lors du séminaire fixé au 29 mai.

A. Présentation de la problématique

Yves ACKERMANN s'appuie sur le diaporama (voir en annexe) pour présenter l'ordre du jour et les premiers résultats des deux autres commissions.

Il apporte cependant des précisions sur les points suivants :

- le thème « gouvernance du SMAU » est écarté dans la mesure où les nouvelles modalités de pilotage du SMAU doivent découler du projet commun et non l'inverse. Il est donc trop tôt pour définir le rôle du SMAU, qui pourrait même être dissolu si le processus d'intégration allait à son terme.
- Le rapport Balladur insiste sur le concept de métropole à une échelle minimum de 4 à 500 000 habitants qui incite à réfléchir dès à présent sur la façon de rassembler des collectivités actuellement de taille insuffisante. Il existe déjà le réseau métropolitain Rhin-Rhône qui va jusqu'au Creusot mais il y aurait également la possibilité de se concentrer sur un réseau « entre Vosges et Jura » comprenant principalement l'Aire urbaine et Mulhouse, éventuellement Bâle.
- La proposition d'un département Aire urbaine ne doit pas être écartée a priori du débat. L'Aire urbaine a une double problématique : les relations entre les 2 agglomérations versus les relations entre noyaux urbains porteurs du développement économique par rapport aux périphéries rurales ou périurbaines qui, tout en se nourrissant du dynamisme des agglomérations, ont des préoccupations propres. La fusion des 2 communautés d'agglomération réglerait le 1^{er} cas mais mettrait en péril les équilibres du second. Le département pourrait être un bon compromis à la fois pour veiller à une forme de péréquation territoriale et pour se poser en partenaire dynamique des politiques volontaristes menées par les agglomérations. Yves ACKERMANN se dit cependant conscient des problèmes politiques que cela poserait.

B. Tour de table

Dans un premier tour de table, les élus font connaître leur position sur le devenir de l'Aire urbaine :

Etienne BUTZBACH propose de hiérarchiser :

- le nécessaire : prolonger les acquis de l'Aire urbaine, travailler sur un projet autour des priorités stratégiques contenues dans les thématiques des différentes commissions, auxquelles pourraient s'ajouter la culture, la santé... Une masse critique est nécessaire pour installer solidement l'Aire urbaine dans chacun de ces domaines.
- le souhaitable : trouver les meilleures formules institutionnelles pour d'un côté renforcer un noyau urbain dense de taille suffisante dans le maillage territorial régional et de l'autre gérer les problématiques du périurbain.

Une seule entité administrative n'y suffirait pas. Mieux vaut donc penser séparément la fusion des 2 agglomérations dans une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole, et l'articulation avec les espaces périurbains, soit en renforçant le Pays, soit en aboutissant au département, pour assurer les nécessaires solidarités économiques, sociales, environnementales...

Par ailleurs, il ne faut pas négliger d'autres échelles stratégiques. La relation avec Mulhouse doit être refondée de même qu'il faudrait davantage explorer le potentiel de coopération avec la Lorraine jusqu'à Metz-Nancy. Un séminaire pourrait avoir lieu à l'automne sur les intérêts communs du sillon mosellan en matière de recherche et de politique industrielle.

Etienne BUTZBACH exprime de profondes réserves sur le rapport Balladur et s'inquiète que les moyens puissent être concentrés sur une dizaine de « métropoles » en France. L'Aire urbaine doit militer pour

« s'accrocher à cette réalité métropolitaine » et viser une éventuelle ouverture à 250 000 habitants dans le projet de loi sur le statut de ces métropoles.

Le plus grand pragmatisme sera nécessaire pour accompagner les évolutions législatives ou mettre en place un rapprochement fiscal pour lequel il se dit très favorable. Celui-ci n'aurait cependant de sens que si les collectivités sont d'accord sur une vision et construisent un projet.

Paul COIZET expose la position du département du Doubs.

S'appuyant sur le compte rendu d'une réunion gouvernementale, il suggère de relativiser l'importance du rapport Balladur puisque les départements ne seront apparemment pas contraints de transférer certaines de leurs compétences aux agglomérations devenues métropoles.

Il fait également part des réticences des Présidents des Conseils généraux du Doubs et de la Haute-Saône concernant l'idée d'un département Aire urbaine.

Enfin, il demande à ce que l'Aire urbaine ne se constitue pas face aux autres agglomérations mais en complémentarité avec elles.

Pierre MOSCOVICI propose deux points d'entrée dans la discussion :

- une dynamique de projets et de mutualisation des fonctions métropolitaines (économie, recherche, santé, culture, transport, etc...)
- l'idée que le rapport Balladur aura forcément des répercussions législatives même si toutes les propositions ne seront pas reprises. La logique du rapport repose sur un « déperissement » des communes et des départements, et une concentration sur les régions et les métropoles. La perspective métropolitaine doit donc être au cœur du débat Aire urbaine.

Pierre MOSCOVICI distingue ensuite 3 horizons temporels :

Sur le long terme, il évalue les avantages respectifs du département et de la métropole. Le département l'emporte en termes de gouvernance puisque c'est une forme institutionnelle bien connue des acteurs. Cependant l'aspect politique présente un obstacle majeur par rapport aux autres départements franc-comtois. Concernant la métropole, il remarque que l'Aire urbaine, même élargie, n'a pas une taille suffisante pour prétendre constituer une agglomération d'envergure européenne. L'option d'un rapprochement avec Mulhouse, avec laquelle l'Aire urbaine partage une grande homogénéité, pourrait se poser.

Au final, il propose de laisser les deux perspectives ouvertes.

Sur le moyen terme, il se dit favorable à la fusion des 2 communautés d'agglomération sans fixer de date (2014 au plus tôt) ni de périmètre, proposant à l'image du débat européen de raisonner en termes d'« inclusivité ». Toutes les collectivités de l'Aire urbaine, y compris les communautés de communes *volontaires* (mais seulement si elles le sont) « ont vocation à adhérer » à la future communauté.

Pour le court terme, l'urgence va à l'élaboration d'une politique économique commune et au rapprochement fiscal pour préparer notamment l'arrivée du TGV et le développement de l'espace central.

Jean-Pierre MICHEL observe tout d'abord que les deux autres commissions centrées sur les solidarités territoriales peuvent travailler sans barrières autres que celles politiques. Elles devraient donc rapidement pouvoir aboutir à des conclusions qu'il faudra prioritairement concrétiser.

La présente commission en revanche est dépendante des évolutions législatives. Il lui paraît a priori plus compliqué de fusionner deux agglomérations que de créer un département chapeautant les 2 agglomérations et communautés de communes, et ce malgré la remise en cause des équilibres franc-comtois.

Concernant l'aspect métropolitain, les tentatives en direction de Mulhouse ou de la Lorraine n'ont pas rencontré à son sens le succès escompté tandis que les relations avec Besançon et Dijon restent tendues.

La priorité est donc pour lui de montrer qu'à l'intérieur d'un syndicat mixte, structure par essence très souple, l'Aire urbaine est capable de préfigurer une intégration plus poussée à un horizon de 10 à 15 ans dont la forme est encore à préciser.

Christian PROUST évoque dans un premier temps la crainte que pourrait susciter une démarche de consolidation institutionnelle de l'Aire urbaine parmi les partenaires régionaux. Il s'agit donc de montrer que l'entité Aire urbaine se construit avec la Région et les conseils généraux et non pas contre eux, en adossant une grande prudence politique à une grande ambition.

La démarche Aire urbaine devrait ensuite être une réponse à la violence de la crise et aux attentes des habitants en leur donnant « *une perspective, un espoir, une ambition, une utopie* ». Il faut donc en faire un geste politique fort avec toute la publicité nécessaire, si possible avant les élections régionales de 2010.

Pour engager le processus, l'accord fiscal, en y associant toutes les collectivités volontaires, lui paraît l'élément clé dans le sens où il entérine la solidarité affichée politiquement au niveau Aire urbaine. Le long rapprochement des collectivités suivra ensuite dans une logique de réalisme politique.

Il faudra cependant traiter le cas de ceux qui s'excluront de l'accord sachant qu'une des problématiques principales des prochaines années est la tension existante entre métropolisation et étalement urbain, préservation des centralités et périurbanisation.

C. Débat

Les élus interviennent successivement pour préciser leurs propos ou apporter des éléments nouveaux. A noter que l'idée d'un référendum local est clairement rejetée car prématurée et ouvrant la voie à un risque de « fragmentation » ou à des malentendus à l'image du cas européen. En revanche, relayer les discussions Aire urbaine dans les assemblées des collectivités est indispensable. Etienne BUTZBACH remarque, par ailleurs, que 2 occasions « référendaires » se présenteront pour échanger sur la question directement avec la population, à savoir les élections régionales et cantonales.

Etienne BUTZBACH, tout en se disant satisfait de la tournure de la discussion autour de la notion de projet, insiste pour que soit donné un contenu précis aux politiques Aire urbaine dans les mois à venir. Celles-ci constituant la raison d'être d'un accord de partage fiscal.

D'autre part, cette réflexion n'est pas un repli et n'empêche pas de se positionner par rapport à Mulhouse et le Sud Lorraine ou encore d'intervenir dans le débat sur le rapport Balladur.

Paul COIZET rappelle les résultats d'un sondage mené par la CAPM dans le cadre des états généraux du futur et qui montre un grand attachement des habitants pour le Pays de Montbéliard sans rejeter l'Aire urbaine.

Il voit plusieurs points sur lesquels avancer, les questions institutionnelles n'intervenant qu'ensuite :

- L'économie, la mobilité et toute l'histoire industrielle basée sur l'automobile et l'énergie,
- Tous les éléments d'attractivité,
- La fiscalité,
- L'espace médian comme vitrine de l'Aire urbaine.

Jean-Pierre MICHEL se demande si la 3^{ème} commission ne doit pas dans ce cas être mise en sommeil. Il remarque que les Commissions brassent toujours les mêmes thèmes depuis 30 ans. Il demande donc, pour être convaincu d'une réelle avancée, des accords tangibles dès le 29 mai.

En réaction, Pierre MOSCOVICI appelle à une « refondation » de l'Aire urbaine encouragée par un renouvellement politique, par les circonstances économiques et par la constitution d'espaces de projet communs (Espace central autour de la gare TGV,...)

L'idée est de partir, comme pour l'Europe de Jean Monnet, des solidarités économiques vers une solidarité politique. Il demande donc que soit rapidement engagée une étude sur l'accord fiscal pour lequel il lui semble d'ailleurs probable d'aboutir au final à une relative neutralité financière.

Il refuse la mise en sommeil de la Commission n°3. Elle est nécessaire pour définir le rythme qui sera donné au rapprochement des collectivités ; elle est également à l'origine de la définition du dessein politique commun, des outils à mettre en place et des mutations que cela entraînera, par exemple au niveau de la gouvernance du SMAU. Elle est également indispensable pour accompagner la réflexion autour du rapport Balladur et le cas échéant, faire des contre-propositions.

Christian PROUST souligne que le rapprochement des agglomérations est un travail de longue haleine et qu'il faut, pour le lancer et engager les collectivités de façon quasi-irréversible, provoquer un « choc » politique. Choc qui pourrait se traduire par l'accord fiscal.

L'objectif d'une seule agglomération à cheval sur 3 départements pourrait être un moyen de rassurer les conseils généraux qui conserveraient leurs compétences respectives à condition qu'ils s'associent à la démarche des agglomérations.

Bernard LACHAMBRE estime que l'idée Aire urbaine doit être relayée petit à petit auprès de la population en mettant l'accent sur des réalisations concrètes. Aucune solution ne doit être exclue d'emblée et c'est le rôle de la Commission n°3 de les aborder.

Pierre MAURY introduit 2 questions dans le débat :

- Ne faut-il pas avant toute chose que le SMAU dispose de ressources propres ?
- Ne faudrait-il pas adopter la règle de la majorité dans la prise de décision au SMAU ?

Yves ACKERMANN conclut la réunion sur les points suivants :

- La Commission n°3 est indispensable pour définir les orientations de l'Aire urbaine. Les 2 autres commissions doivent présenter rapidement des propositions qui privilégient la compétitivité du territoire à tous les niveaux autour de l'idée que l'Aire urbaine doit rester un bassin industriel de premier plan.

- Les habitants souhaitent avant toute chose des services et des équipements performants, quelle que soit leur localisation dans l'Aire urbaine. Les politiques devront se plier à cette logique sous peine d'être « dépassés ».
- Sur le court terme :
 - L'accord fiscal est un chantier prioritaire.
 - Ce dernier devrait faciliter le rapprochement des agences d'urbanisme et de développement dont la mission serait d'harmoniser les politiques d'aménagement du territoire, en particulier à travers l'idée déjà évoquée d'un inter-SCoT.
 - Le domaine des transports reste également un enjeu majeur dans la dynamique actuelle.
- A moyen terme :
 - La question n'est pas tranchée entre la fusion des agglomérations et la création d'un département Aire urbaine. Actuellement, les départements soutiennent de façon très variable les politiques des agglomérations, ce qui crée une certaine distorsion. Conserver le schéma actuel supposerait *a minima* d'harmoniser les politiques départementales en direction des agglomérations.
- Le SMAU
 - L'unanimité a tendance à bloquer les initiatives. La règle majoritaire sera nécessaire pour développer une vraie politique Aire urbaine.

D. Le séminaire du 29 mai

Etant donné l'état d'avancement des travaux des différentes commissions, les élus s'accordent pour s'en tenir à un séminaire d'une demi-journée sous la forme d'un Comité syndical élargi.

En revanche, un séminaire de l'ampleur de celui de 2006 serait envisageable à l'automne lorsqu'un projet plus abouti pourra être présenté.

Il sera difficile, vu les agendas très serrés des élus, d'organiser un Bureau préalable à cette manifestation.